



Commune de
Val-de-Ruz

LA GRANGE AUX CONCERTS

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un
crédit d'engagement de CHF 500'000 pour un soutien
financier réparti sur cinq ans (2025-2029)

Version : 1.0 - TH 685472

Auteur : Conseil communal

Date : 07.10.2024



Table des matières

1.	Résumé.....	3
2.	Situation actuelle et perspectives.....	3
3.	Appréciation et objectifs.....	4
	3.1. Appréciation.....	4
	3.2. Objectifs.....	4
4.	Coûts.....	4
5.	Calendrier.....	5
6.	Impact sur le personnel communal.....	5
7.	Vote à la majorité simple du Conseil général.....	5
8.	Conclusion.....	5
9.	Projet d'arrêté.....	6



Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Si l'on écoute en premier son cœur : terre de passion, de savoirs, d'inspiration, de saveurs, d'histoire, d'horizon et d'émotion ; tels sont les slogans mis en avant par notre Commune en matière de communication. Le site d'Evologia à Cernier, de propriété cantonale, est un pilier central, notamment en matière de culture, de tourisme et de formation. Aussi, depuis de nombreuses années, les Autorités ont bien compris les enjeux et sont partenaires sur de nombreux projets et activités qui s'y déroulent.

Ensuite, la raison et le porte-monnaie prennent le relai : d'un point de vue plus particulier lié à la culture et au tourisme, en 2015, le Conseil général de Val-de-Ruz approuvait un rapport relatif à la description d'un nécessaire partenariat Canton – Commune en vue d'assurer la pérennité et le développement d'activités sur le site d'Evologia à Cernier, d'une part, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 369'000 en vue de participer à l'assainissement de La Grange aux Concerts. Du fait de sa participation financière, la Commune bénéficie, jusqu'en 2025, de 30 jours d'utilisation par année pour son usage propre ou celui d'associations « amateurs » de Val-de-Ruz qu'elle souhaite soutenir. Grâce à cela, le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR) et des associations locales telles qu'Espace Val-de-Ruz Théâtre et La Décharge notamment ont pu investir les lieux à des conditions avantageuses très appréciées.

2. Situation actuelle et perspectives

La convention démarrée en 2015 entre la Commune et l'État arrive à son terme en 2025. Depuis 2023, les Autorités ont échangé quant au futur d'Evologia et sont arrivées à la conclusion qu'il était nécessaire de préserver le site et d'assurer son avenir sur le long terme.

Les retombées du lieu en faveur de la Commune sont importantes et valorisées sous plusieurs formes dont les plus importantes sont la culture, le tourisme, la formation et la mise à disposition d'infrastructures de qualité. De plus, les actions déployées depuis de nombreuses années par la Commune en matière de soutien aux artistes et musiciens pour la création, la diffusion de leurs œuvres adressés aux enfants, aux jeunes et aux visiteurs de tous horizons, présents régulièrement sur ce site, témoignent de l'importance de ce lieu « phare » de Val-de-Ruz.

La présente demande vise à contribuer à la pérennisation du site d'Evologia par l'établissement d'une convention permettant d'allouer un soutien financier de CHF 500'000 sur une durée de cinq ans, soit CHF 100'000 par an de 2025 à 2029.



3. Appréciation et objectifs

3.1. Appréciation

La Commune a la chance de pouvoir bénéficier depuis plus de 20 ans d'un site pédagogique, touristique et culturel au centre de son territoire, espace qui fait rayonner la région tant au niveau cantonal, national que transfrontalier.

Ce bénéfice d'image est supporté par un financement cantonal annuel conséquent, sans participation financière communale, hormis la contribution à la rénovation de La Grange aux Concerts en 2015.

Étant donné que Val-de-Ruz bénéficie depuis plusieurs années de la publicité indirecte des manifestations qui s'y déroulent et de l'aura de ce lieu, il est compréhensible que les Autorités soient sollicitées par le Canton à participer, dans une mesure raisonnable, à l'effort qui est mis sur ce site pour son rayonnement et sa pérennité.

L'engagement demandé permettra par là même de positionner l'activité culturelle et touristique communale dans cet espace vert culturel.

3.2. Objectifs

La présente demande vise à :

- apporter un soutien marqué à la culture qui se déroule à Val-de-Ruz et mettre une pierre supplémentaire pour le tourisme qui se veut toujours plus ambitieux pour les années à venir ;
- disposer d'un siège dans le groupe dédié à la gouvernance d'Evologia, tout ceci en vue d'assurer un rayonnement de la Commune au vu des activités culturelles qui s'y déroulent et de renforcer les liens entre le site d'Evologia et la Commune ;
- permettre aux activités culturelles, qui profitent aussi à la Commune, de continuer à s'y dérouler, ceci en maintenant le quota de 30 jours annuels de gratuité pour l'utilisation de La Grange aux Concerts à disposition de la Commune pour son propre usage ou celui des sociétés locales et associations villageoises.

4. Coûts

Une subvention culturelle annuelle de CHF 100'000 sera versée de 2025 à 2029, soit un montant total de CHF 500'000. Basée sur une population de 17'498 habitants au 31 décembre 2023, la contribution représente un coût annuel de CHF 5.71 par personne.

Il est précisé ici qu'il n'y a pas d'amortissement, la dépense étant comptabilisée dans les comptes d'exploitation.



5. Calendrier

En cas d'acceptation de la demande, la dépense sera inscrite dès le budget 2025 et une convention sera établie avec l'État.

6. Impact sur le personnel communal

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal. Par conséquent, hormis les séances de coordination prévues entre l'État et la Commune, l'impact sur le personnel communal sera moindre et pourra être absorbé dans le cadre de l'effectif ordinaire.

7. Vote à la majorité simple du Conseil général

La présente demande de crédit budgétaire est une nouvelle dépense renouvelable touchant le compte de résultats de moins de CHF 200'000 par année. Ne satisfaisant ainsi pas aux dispositions de l'article 5.13 du règlement sur les finances, du 2 mai 2022, le vote à la majorité simple est requis.

8. Conclusion

Par cette subvention annuelle de cinq ans, Val-de-Ruz confirme son soutien à Evologia et son engagement visant à pérenniser les activités se déroulant sur le site, notamment en matière de culture et de tourisme.

Sans revenir sur l'importance de ce site « phare » pour notre Commune, le siège dédié à la gouvernance d'Evologia permettra également de participer aux décisions qui devront être prises à futur dans le cadre de l'arrivée du RER, dont la gare devrait se situer à proximité.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veuillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 7 octobre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
D. Geiser P. Godat



9. **Projet d'arrêté**



Commune de
Val-de-Ruz

Arrêté du Conseil général

relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 500'000 pour un soutien financier de La Grange aux Concerts réparti sur cinq ans (2025-2029)

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,
vu le rapport du Conseil communal du 7 octobre 2024 ;
vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Crédit accordé

Article premier :

Un crédit d'engagement de CHF 500'000 est accordé au Conseil communal pour un soutien financier de La Grange aux Concerts réparti sur cinq ans (2025-2029).

Comptabilisation

Art. 2 :

Cette dépense sera portée au compte d'exploitation 3636000 - 3290.

Exécution

Art. 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 28 octobre 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

R. Douard

Le secrétaire

P. Lardon